

Institut de Formation en Soins Infirmiers - IFPS CHU Dijon

	Avant le premier jour d'entrée en formation, je suis :	Financement du coût de formation (7500€ en 2019/2020)	Frais d'inscription * fixés selon un arrêté	CVEC	Achat Blouses	Cours donnés par l'UB
Je suis en Parcours scolaire (interruption d'études de moins de 2 ans) Et sans activité professionnelle continue	Scolarisé (Lycée, Université...)	Pris en charge par le Conseil Régional	A la charge de l'étudiant (sf certains boursiers de région) 170€ en 2019	91€ en 2019 obligatoire pour l'ensemble des étudiants. Remboursable pour les boursiers	75€ pour 5 tenues	Pris en charge par le conseil régional
	OU en préparation de concours après mes études					
	OU en interruption de mes études depuis moins d'un an					
Je suis Salarié	Dans un établissement du secteur privé où mon employeur ne s'oppose pas à ma formation, je peux solliciter le financement de la formation par un OPCA* spécifique de mon secteur d'activité (UNIFORMATION, UNIFAF, FONGECIF, ANFH...)	Soit pris en charge totalement ou en partie par l'organisme de financement de la formation continue	Pas de frais d'inscription	91€ en 2019 obligatoire pour l'ensemble des étudiants. Remboursable sur présentation d'une attestation de formation continue	75€ pour 5 tenues	90 € par an
	Dans un établissement de la fonction publique hospitalière qui valide la prise en charge financière du coût de ma formation	Soit non pris en charge = Autofinancement				
	Dans un établissement public ou privé qui ne valide pas la prise en charge du coût de la formation, l'obtention d'un financement par un organisme est plus difficile, une demande de report est possible					
Je suis demandeur d'emploi	Inscrit à pôle emploi	Pris en charge par le Conseil Régional et par Pôle Emploi sous réserve du nouveau dispositif régional 2019	A la charge de l'étudiant 170€ en 2019	91€ en 2019 obligatoire pour l'ensemble des étudiants. Remboursable sur présentation d'une attestation de formation continue	75€ pour 5 tenues	90€ par an
Je suis sans activité professionnelle	En congé parental	Non pris en charge = Autofinancement soit 7500€ par année	Pas de frais d'inscription	91€ en 2019 obligatoire pour l'ensemble des étudiants.	75€ pour 5 tenues	90€ par an
	Non inscrit à Pôle Emploi					
	Interruption de mes études depuis plus de 2 ans					